

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 19 MARS 2021

Nombre de membres			Procurations	Date d'envoi de la Convocation	Date d'affichage de la convocation
Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération			
74	74	61 puis 60	6	12 mars 2021	12 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf du mois de mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Béarn des Gaves se sont réunis à ORION, sous la présidence de Monsieur Jean LABOUR.

Etaient présents les délégués formant la majorité des membres en exercice, dont les noms, non barrés, figurent au tableau ci-dessous.

AGOUTBORDE Jean	HOURQUEBIE Jean	LOUSTAU Gérard
<del>ANGLO Christina</del>	ITURRIA Jean	MARTIN Alain
ANTIER Isabelle	LABACHE Philippe	MINART François
ARANGOÏS Nicolas	<del>LABARÈRE Catherine</del>	MINVIELLE Marie-Ange
ARRIBÈRE Daniel	<del>FRANÇAIS Hubert, suppléant de LABORDE Florent</del>	MONTÉGUT Marcel
BALDAN Patrick	LABOUR Jean	MONTREER Jean-Jacques
BALESTA Patrick	LAFOURCADE Daniel	<del>MORLAAS-COURTIES Bernard</del>
BARTHE Nadine	LAGARONNE Maryvonne	MOURLAAS Marie-Hélène
<del>BETBEDER Yvette, suppléante de BONNEFON Catherine</del>	<del>MALADOT Jean-Claude, suppléant de LAGRILLE Fernand</del>	NEXON Grégory
BOURGUET Jacques	LAHARANNE Éric	PÉDEHONTAÀ Jacques
BOURREZ Alain	LALANNE Patrice	POEYDOMENGE Isabelle
CABANNE Thierry	LANNES Bruno	PRÉVOT Philippe
CASAMAYOR MONGAY Michel	LANSALOT-MATRAS Francis	PUHARRÉ Michel
CASSOU Alexandre	LAPEYRE Sébastien	PUHARRÉ Christian
<del>VIGNAU Pierre, suppléant de CAZENAVE Marie-Thérèse</del>	LARCO Jean-Claude	QUENTIN Kattalin
COURBIN Françoise	LARROUDÉ Gilbert	RÉCAPET Evelyne
COUTURE Marie-France	LARROUTURE Yves	SAINTE-CLUQUE Laurent
DAGUERRE André	LASSALLE Jean	SALLENAVE Germain
DOMERCQ Frédéric	LATAILLADE Jean-Robert	<del>SAPHORES Sébastien</del>
DUPLAT-JACOB Valérie	LATEULÈRE Jean-Jacques	SARRIQUET Carine
DUPOUEY Arnaud	<del>LE DOUARON Anne</del>	SEGUIN Marc
<del>BASTANES Alain, suppléant de FATIGUE Jany</del>	LENDRE Jean-Baptiste	<del>LIBANTE Raymond, suppléant de SUSBIELLES Philippe</del>
GÈRE Thierry	LENDRE Jean-Paul	TOUZAA Guy
GRECHEZ-CASSIAU Roland	LOUIS Françoise	VILLENAVE Pierre
HOURCADE Martine	LOUSTALET Patrick	

*Etaient excusés(es)/absent(es) :* Jean AGOUTBORDE, Christina ANGLO, Catherine BONNEFON, Jacques BOURGUET, Alain BOURREZ, Marie-Thérèse CAZENAVE, Françoise COURBIN, Jany FATIGUE, Jean HOURQUEBIE, Catherine LABARÈRE, Florent LABORDE, Fernand LAGRILLE, Anne LE DOUARON, Patrick LOUSTALET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle POEYDOMENGE, Philippe PRÉVOT, Sébastien SAPHORES, Philippe SUSBIELLES, Guy TOUZAA, à partir du point « compétence mobilité » (x 19, puis x 20)

*Délégués suppléants présents avec voix délibérative* (le délégué titulaire étant absent) : Yvette BETBEDER, Pierre VIGNAU, Alain BASTANES, Hubert FRANÇAIS, Jean-Claude MALADOT, Raymond LIBANTE (x 6)

*Délégués suppléants présents sans voix délibérative* (le délégué titulaire étant présent) : Jacques SAVES, Jeanine CRAMPET (x 2)

*Procurations :* Madame Christina ANGLO à madame Isabelle ANTIER, monsieur Jacques BOURGUET à monsieur Jean-Claude LARCO, madame Françoise COURBIN à monsieur Thierry CABANNE, madame Anne LE DOUARON à madame Nadine BARTHE, monsieur Patrick LOUSTALET à monsieur Patrice LALANNE, monsieur Bernard MORLAAS-COURTIES à madame Carine SARRIQUET (x6)

Le présent compte-rendu liste les décisions prises par l'assemblée communautaire.

Le compte-rendu de la séance du 26 février 2021 est approuvé par l'assemblée à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention).

Les conseillers ont été dotés d'un boîtier de vote électronique.

## **1 – Action sociale : Convention de partenariat avec le Département pour l'aide à la recherche et à l'installation de médecins généralistes**

*Rapporteur : madame BARTHE, vice-présidente déléguée à l'action sociale et au soutien aux associations.*

### Exposé :

- La convention proposée présente la démarche de partenariat avec le Département pour favoriser l'installation de médecins généralistes sur le territoire du Béarn des gaves. Le partenariat poursuit 2 objectifs :

- ✓ coordonner les acteurs du Territoire et de la Santé dans le but de créer les conditions pour favoriser l'installation de médecins généralistes dans le territoire du Béarn des gaves, notamment par la mise en place d'une culture commune sur la présence médicale,
- ✓ travailler à la recherche de nouveaux médecins généralistes dans le territoire du Béarn des gaves par la mobilisation de la boîte à outils Présence médicale 64.

- Une analyse prospective, construite et partagée avec les acteurs et les médecins généralistes de territoire, sera réalisée pour anticiper les futurs départs des médecins généralistes et définir les réels besoins pour le territoire du Béarn des gaves,

- Cette analyse tiendra compte des différents travaux effectués, ou en cours de définition comme, par exemple, le Contrat Local de Santé,

- Les équipes, les moyens et les ressources de Présence médicale 64 et de la communauté de communes du Béarn des gaves seront mutualisés afin de faciliter la recherche, l'accompagnement et l'accueil des internes et des médecins généralistes dans le territoire, dans le respect des prérogatives et compétences de chacun.

- Concernant la recherche et l'installation de futurs médecins généralistes, la boîte à outils Présence médicale 64 pourra être mobilisée, selon les besoins identifiés et au fur et à mesure de l'avancée des démarches, sur les mesures suivantes :

- ✓ favoriser l'aménagement et l'attractivité du territoire départemental (Cadre de vie)
- ✓ optimiser les conditions d'exercice des professionnels de santé (Cadre d'exercice)

- La présente convention prendrait effet à compter du 1er avril 2021 pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement par accord des parties prenantes.

*Il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention et d'autoriser le président à la signer.*

### Résultats du vote :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (61 voix pour).  
(Les 6 votes par procuration n'ont pas été enregistrés.)*

## 2 – Administration générale et personnel – Information sur le montant des indemnités perçues en 2020 par les conseillers communautaires

Rapporteur : monsieur CABANNE, vice-président délégué à l'administration générale et au personnel.

Exposé :

La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, promulguée le 28/12/2019, stipule que, chaque année, un état présentant le montant de l'ensemble des indemnités de toute nature attribuées aux élus communautaires doit être communiqué aux membres de l'assemblée avant l'examen du budget.

Indemnités versées par la CCBG en 2020 :

Fonction	Montant brut versé du 01/01/2020 au 27/07/2020	Montant brut versé du 28/07/2020 au 31/12/2020	Total
Président	12 450,93	9 670,01	22 120,94
Vice-président	5 268,96	4 092,14	9 361,10
Pour les 10 VP	52 689,60	40 921,40	93 611,00
<b>TOTAL</b>	<b>65 140,53</b>	<b>50 591,41</b>	<b>115 731,94</b>

Indemnités versées par le Syndicat Mixte Bil Ta Garbi en 2020 :

Fonction	Montant brut annuel versé
Vice-président	8 727,84

Ce point n'est pas soumis au vote de l'assemblée.

## 3 – Administration générale et personnel – Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>nd</sup>e classe à temps complet au titre de l'avancement de grade

Rapporteur : monsieur CABANNE, vice-président délégué à l'administration générale et au personnel.

Exposé :

- Lors de la séance du 19 octobre 2018, le conseil communautaire a fixé le taux de promotion pour chaque grade d'avancement, à l'intérieur de chaque cadre d'emplois. Ce taux correspond à 100 % pour les catégories C et B et à 50% pour les catégories A ;
- Ce taux de promotion est appliqué au nombre de fonctionnaires dits « promouvables » chaque année dans chaque grade pour déterminer le nombre d'avancements de grade possibles ;
- Les conditions personnelles d'ancienneté et, le cas échéant, d'examen professionnel que doivent remplir les fonctionnaires pour avancer de grade font l'objet d'une réglementation nationale qui s'impose ;
- Le choix des fonctionnaires promus est effectué par le président, parmi les fonctionnaires qui remplissent les conditions personnelles (fonctionnaires dits « promouvables ») et dans la limite du nombre de grades d'avancement dont la création est autorisée par le Conseil Communautaire ;
- L'avancement de grade est précédé de l'avis de la Commission Administrative Paritaire ;
- Les critères de choix des fonctionnaires promus intègrent, outre les conditions personnelles prévues par la réglementation statutaire, la valeur professionnelle et l'expérience professionnelle ;
- L'appréciation est effectuée à partir des éléments d'évaluation et de notation annuels, des efforts de formation, de l'implication professionnelle ;

- Un agent, actuellement adjoint technique à temps complet, chargé du gardiennage de déchetterie et de l'assistance à la généralisation de la redevance incitative est éligible à l'avancement de grade.

*Il est proposé à l'assemblée de créer, à compter du 1er avril 2021, un emploi d'adjoint technique principal de 2nde classe à temps complet, au titre de l'avancement de grade.*

Résultats du vote :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (58 voix pour – 3 voix contre) :  
(Les 6 votes par procuration n'ont pas été enregistrés.)*

#### **4 – Economie – Aide à l'immobilier d'entreprises – dossier présenté par la SASU La Grange à Pain**

*Rapporteur : monsieur LANSALOT-MATRAS, vice-président délégué à l'économie.*

Exposé :

- Dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise mis en place par la CCBG, la commission « développement économique », lors de sa réunion du 4 mars 2021, a étudié le dossier présenté par la SASU La Grange à Pain ;
- L'activité de la SASU La Grange à Pain, dirigée par madame Chrystelle BOURGUET à Susmiou est une activité de boulangerie-pâtisserie ;
- Les travaux concernent la rénovation et l'aménagement d'un nouvel espace de vente et de production de 165 m<sup>2</sup> avec un espace de restauration rapide ;
- La création de deux emplois et l'accueil d'un apprenti sont prévus ;
- Le montant des travaux éligibles s'élève à 66 451 € HT et la commission propose un soutien de 10 %, soit 6 645 €.

*Il est proposé à l'assemblée d'accorder une subvention de 6 645 € à la SASU La Grange à Pain.*

Résultats du vote :

A partir de ce point, les votes par procuration ont été enregistrés.

*Vote favorable, à la majorité des membres présents et représentés (61 voix pour – 5 voix contre – 1 abstention).*

#### **5 – Economie – Aide à l'immobilier d'entreprises – dossier présenté par la SN COPELEC**

*Rapporteur : Monsieur LANSALOT-MATRAS, vice-président délégué à l'économie.*

Exposé :

- Dans le cadre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise mis en place par la CCBG, la commission « développement économique », lors de sa réunion du 4 mars 2021, a étudié le dossier présenté par la SN COPELEC à Salies-de-Béarn dont l'activité correspond à la construction de réseaux électriques et de télécommunications ;
- Les travaux concernent la construction de nouveaux locaux pour accueillir l'entreprise et son activité de façon pérenne tout en permettant de développer le chiffre d'affaires et le nombre de salariés ;
- Le montant des travaux éligibles s'élève à 231 861 € HT ;
- La commission propose une subvention plafonnée à 10 000 €.

*Il est proposé à l'assemblée d'accorder une subvention de 10 000 € à la SN COPELEC.*

#### Résultats du vote :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (62 voix pour – 3 voix contre – 2 abstentions).*

### **6 – Economie – Attribution d'un prêt à taux zéro – dossier présenté par M. Franck SENEAL pour la SARL L'ENCHANTÉ**

*Rapporteur : Monsieur LANSALOT-MATRAS, vice-président délégué à l'économie.*

#### Exposé :

- Dans le cadre du règlement mis en place pour l'octroi de prêts à taux zéro, la commission « économie » a étudié le dossier présenté par monsieur Franck SENEAL, pour la SARL L'ENCHANTÉ ;
- Le dossier concerne la création d'une boutique de vente de thé et de chocolats, bio et haut de gamme, ainsi qu'une activité complémentaire de salon de thé ;
- L'acquisition du bâtiment est effectuée par le biais d'une SCI ;
- Un espace locatif est prévu au premier étage et le rez-de-chaussée sera aménagé en local commercial ;
- Un prêt de 8 000 € a été accordé par Initiative Béarn ;
- La commission propose d'accorder un prêt de 4 000 €.

*Il est proposé à l'assemblée d'accorder un prêt à taux zéro de 4 000 € à monsieur Franck SENEAL.*

#### Résultats du vote :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (63 voix pour – 3 voix contre – 1 abstention) :*

### **7 – Economie - Zone d'activités des Glaces à Sauveterre de Béarn – Vente d'un terrain à la Sté MCMS dirigée par monsieur LEVITE**

*Rapporteur : Monsieur LANSALOT-MATRAS, vice-président délégué à l'économie.*

#### Exposé :

- Monsieur LEVITE, dirigeant la société MCMS dont l'activité est la chaudronnerie, souhaite acquérir le lot n°6 de la zone des Glaces à Sauveterre de Béarn ;
- Le prix de vente du terrain est fixé à 25 € le m<sup>2</sup> auquel s'ajoute la TVA sur marge, c'est-à-dire la TVA appliquée sur la différence entre le prix d'achat du terrain par la collectivité et son prix de vente ;
- La superficie du lot n° 6 est de 2 519 m<sup>2</sup> ;
- Le prix de vente est donc égal à 62 975 € HT ;
- Ce lot n°6 a pour origine pour partie un terrain acquis auprès d'un particulier (1 117m<sup>2</sup>) et pour partie un terrain acquis auprès du Conseil Départemental (1 402m<sup>2</sup>) ;
- Compte-tenu du prix d'achat des terrains d'origine et des frais d'acte, le prix d'achat du lot n° 6 s'établit à 26 223,30 € HT ;
- Le montant de la TVA sur marge est donc de 7 350,34 € ;
- Le prix de vente TVA sur marge incluse s'établit à 70 325,34 €.

*Il est proposé à l'assemblée :*

- *d'approuver la vente à la Sté MCMS, représentée par monsieur LEVITE, du lot n°6 de la zone d'activités des Glaces, à Sauveterre de Béarn, aux conditions suivantes :*
  - *prix de 70 325,34 €, TVA sur marge incluse, pour une surface de 2 519 m<sup>2</sup>,*
  - *frais d'acte à la charge de l'acheteur,*
- *d'autoriser le président à signer l'acte authentique et toute pièce afférente à ce dossier.*

## Résultats du vote :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (66 voix pour – 1 voix contre).*

### **8 – Economie - Zone d'activités Lasgourgues à Sauveterre de Béarn – Fixation du prix de vente des terrains**

*Rapporteur : Monsieur LANSALOT-MATRAS, vice-président délégué à l'économie.*

#### Exposé :

- Les membres de la commission « développement économique » ont examiné les prix de vente de terrains situés dans des zones d'activités proches du Béarn des gaves ;
- Les écarts constatés, de 16 à 60 € le m<sup>2</sup>, sont à mettre en relation avec les conditions d'acquisition et d'aménagement mais également avec les services, dessertes et autres prestations proposées dans ces zones ;
- L'aménagement de la ZA Lasgourgues a permis de définir 8 lots dont 7 sont commercialisables, le dernier étant réservé à la construction de l'outil post-pépinière ;
- Les lots 1, 2,4, 6 et 7 sont constructibles en totalité, les lots 3 et 5 sont considérés comme ne pouvant l'être que sur respectivement 60 % et 40 % de leur surface ;
- Compte-tenu de cette particularité et des simulations de recettes qui leur ont été présentées avec un prix de vente au m<sup>2</sup> de 15, 18 et 20 € HT, les membres de la commission proposent de fixer un prix de 18 € HT par m<sup>2</sup> directement constructible et un prix de 2 € HT par m<sup>2</sup> non constructible avant décaissement.

*Il est proposé à l'assemblée d'approuver les prix suivants pour les terrains commercialisables de la zone d'activités Lasgourgues, à Sauveterre-de-Béarn :*

- 18 € HT par m<sup>2</sup> directement constructible,
- 2 € HT par m<sup>2</sup> constructible après décaissement ou travaux.

## Résultats du vote :

*Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **9 – Economie – Personnel – Création d'un emploi non permanent de manager de commerce**

*Rapporteur : Monsieur LANSALOT-MATRAS, vice-président délégué à l'économie.*

#### Exposé :

- Le territoire du Béarn des gaves est lauréat de l'appel à projets national « Petites Villes de Demain » ;
- La revitalisation du commerce est un des objectifs de la mise en œuvre de ce programme et une problématique pour le développement économique du Territoire ;
- La mise en œuvre de cette revitalisation passe par le recrutement d'un « manager de commerce » dont les missions pourraient être les suivantes :
  - ✓ définir un plan d'actions stratégiques en concertation avec les unions commerciales et les acteurs économiques, en faveur du développement du commerce dans les centralités du territoire,
  - ✓ mettre en œuvre ce plan.
- L'Etat, dans le cadre de son plan de relance, cofinance ce poste, à hauteur de 80 % du coût, plafonné à 20 000 € par an sur une période de 2 ans ;
- Le poste serait à pourvoir en juin 2021 mais l'emploi doit être créé avant le 31 mars 2021 si la collectivité veut bénéficier de cette aide financière.

*Il est proposé à l'assemblée :*

- de créer, à compter du 1er juin 2021, un emploi non permanent à temps complet de manager de commerce à pourvoir dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de deux ans,
- de solliciter le cofinancement dédié à cet emploi, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »,
- d'autoriser le président à signer le contrat de travail correspondant avec la personne retenue.

Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (63 voix pour – 4 voix contre).*

## **10 – Tourisme – Convention de partenariat pour la gestion des coins de pêche avec l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Gave d'Oloron (AAPPMA d'Oloron)**

*Rapporteur : Madame SARRIQUET, vice-présidente déléguée au tourisme.*

Exposé :

- La convention proposée fixe le cadre du partenariat établi entre la CCBG et l'association ainsi que les engagements des 2 parties :

- ✓ la CCBG s'engage à entretenir les équipements installés dans les coins de pêche (réparations, nettoyage...) dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage sur les différents sites du Béarn des gaves ; elle s'engage également à participer au coût de l'empoissonnement à hauteur de 3 750 € par an (soit 1 250 € par unité de gestion), pendant 3 ans.
- ✓ l'AAPPMA s'engage à :
  - abattre et élaguer les arbres présentant des risques de sécurité dans le cadre de la remise en état des sites à aménager,
  - contrôler régulièrement le site et informer la CCBG ( pour les équipements) ou la commune concernée (pour les espaces verts, arborés et les accès) des dégâts constatés,
  - prendre en charge techniquement et financièrement l'empoissonnement des sites,
  - mettre à jour et poser les panneaux réglementaires,
  - intégrer un élu représentant de la CCBG au Conseil d'Administration de l'association.

- Il est précisé que la commune de SUSMIOU n'assure pas l'entretien des accès.

- Il s'agit de reconduire ce partenariat pour la période 2021-2023.

*Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette convention et d'autoriser le président à la signer.*

Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (4 membres n'ont pas voté – 59 voix pour – 3 voix contre – 1 abstention).*

## **11 – Aménagement du territoire – Compétence « organisation de la mobilité » : positionnement de l'assemblée**

*Rapporteur : Monsieur LARROUTURE, vice-président délégué à l'aménagement du territoire, aux politiques contractuelles et aux mobilités.*

## Exposé :

- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) programme la couverture intégrale du territoire national en « autorités organisatrices de la mobilité » (AOM) d'ici le 01/07/2021 ;
- Dans ce cadre, les communautés de communes sont invitées à prendre position, avant le 31 mars 2021, sur la prise de cette compétence exercée actuellement par les régions ;
- Ce sujet a été débattu au sein de la commission « aménagement du territoire » à plusieurs reprises et, notamment, lors des réunions des 1er octobre 2020, 3 décembre 2020 et 10 mars 2021 mais également au niveau du Pôle métropolitain Pays de Béarn qui a porté les différentes études pour l'ensemble du Béarn ;
- Les premiers travaux concernent :
  - la définition du scénario de mobilité adapté,
  - l'échelle la plus pertinente au bon exercice de la compétence,
  - les implications financières.
- Le périmètre de la Région Nouvelle Aquitaine semble très large pour un exercice de la compétence adapté au territoire ;
- Celui de la CCBG apparaît restreint, la question de la mobilité dépassant le simple périmètre administratif de l'EPCI ;
- L'échelle du Pays de Béarn pourrait favoriser une mutualisation des moyens et des services tout en préservant une gestion de proximité ;
- Les échanges entre les EPCI membres du Pôle métropolitain et celui-ci ont fait ressortir les besoins suivants :
  - affiner les offres de mobilités par territoire, en visant le respect de l'équité de traitement entre territoires et celui de l'équilibre financier global,
  - privilégier un transport à la demande « zonal »,
  - augmenter l'offre en lignes régulières sur certains secteurs,
  - développer des services envers les entreprises, mises à contribution avec l'assujettissement au versement mobilité,
  - développer l'utilisation du vélo auprès des habitants, des entreprises et des touristes,
  - accompagner le covoiturage.
- **Plus précisément en Béarn des gaves, le projet porterait sur les services suivants :**
  - un dispositif de Transport à la Demande (TAD) dépassant le périmètre de la CCBG, respectant une saisonnalité et à destination d'un public large,
  - le développement des mobilités douces avec un service vélo de location longue durée comme l'installation de bornes et d'équipements en libre-accès,
  - le covoiturage, avec l'aménagement d'une aire sécurisée.
- Les lignes régulières dépassant le périmètre local et départemental resteraient compétence de la région ;
- Le transport scolaire est également concerné. Le transfert de cette compétence serait accompagné du transfert de moyens associés. Tout nouveau service ou point de ramassage serait toutefois à financer.
- Ce scénario se traduit par des dépenses supplémentaires estimées à plus de 400 000 € par an.
- **En termes financiers, les projections sont à retravailler et à affiner :**
  - pour ajuster le coût du service proposé en Béarn des gaves ; le TAD risquant d'être plus ambitieux que la première estimation,
  - pour estimer le versement mobilité en regard des conséquences de la crise avec une baisse attendue.



- Les estimations présentées ont été faites sur la base d'un taux à 1,5 % appliqué sur la masse salariale des entreprises de plus de 10 salariés ;
- Si une communauté de communes adhère à un syndicat, un taux uniforme peut être fixé ou il peut être choisi une modulation de taux par EPCI ;
- Un scénario est donc à étudier avec la CAPBP sur la base d'un maintien du taux à 1,80 % en vigueur sur l'agglomération paloise mais avec des taux différenciés par EPCI.

➤ **En termes de procédure, 3 scénarios sont possibles :**

① Le statu quo : la CCBG décide de ne pas prendre la compétence et la Région Nouvelle Aquitaine devient AOM locale à compter du 1er juillet.

② La CCBG prend la compétence, avant le 31 mars, et les communes ont 3 mois pour se prononcer sur cette évolution statutaire (conditions de majorité qualifiée). En cas d'approbation par les conseils municipaux, le transfert des services s'effectue dans un délai à convenir avec la Région.

③ Comme le permet la LOM, les communautés de communes peuvent se prononcer sur le transfert de compétence après le 31 mars 2021 dans le cas d'une création/fusion ou d'une adhésion à un syndicat Mixte d'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

- Les membres de la commission « Aménagement du territoire, Politiques contractuelles et Mobilités », à ce stade des travaux, privilégient un scénario de mobilité à l'échelle du Béarn et ont validé la poursuite de la réflexion et de l'analyse à l'échelle du Pays, avec le concours du syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités ;
- Après débat et un tour de table des participants, lors de la commission « Aménagement du territoire, Politiques contractuelles et Mobilités » qui s'est tenue le 10 mars, il ressort toutefois la nécessité de poursuivre les analyses et d'affiner les projections diverses, financières et techniques ;

➤ **Dans l'attente des résultats de ce travail, il est donc proposé à l'assemblée de surseoir à la décision relative à la prise de compétence « organisation de la mobilité » à savoir donc, de la reporter.**

- Il est à noter que cette position exclut de fait, la prise de compétence « organisation de la mobilité » par la CCBG pour un exercice direct à l'échelle de l'EPCI, qui n'apparaît pas adapté pour la majorité des élus de la commission ;
- Elle permet toutefois un exercice délégué ultérieurement à un syndicat ou, le cas échéant, la poursuite de l'exercice par la région Nouvelle-Aquitaine, en négociant des services dans le cadre d'un contrat opérationnel de mobilités ;
- A l'inverse, si la CCBG prenait cette compétence avant le 31 mars 2021, elle ne pourrait plus envisager des accords avec la région dans l'hypothèse d'un échec du projet de mobilité à l'échelle du Béarn et serait tenue d'exercer la compétence sur son périmètre.

➤ **Le positionnement de la commission est motivé notamment par les points suivants :**

- le souhait de préserver le budget général en évitant une dépense nouvelle de plus de 400 000 € ;
- le souhait de négocier avec le syndicat un taux adapté au projet local et acceptable par les entreprises : si la négociation ne pouvait aboutir, la Région resterait organisatrice, sans lever le Versement Mobilité. Cette situation préserve les entreprises du territoire ;
- le souhait de ne pas créer des services non adaptés, tels qu'une ligne régulière, dans le seul but d'avoir le droit de lever le versement mobilité.

Résultats des votes :

*Vote favorable à la majorité des membres présents et représentés (55 voix pour – 9 voix contre – 2 abstentions). Le conseil communautaire décide de surseoir à la décision relative à la prise de compétence « organisation de la mobilité ».*

## 12 – Budget – Vote du compte de gestion 2020 – Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe « Zone Lasgourgues »

Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Exposé :

- le compte administratif est conforme au compte de gestion de Mme le Comptable public.

- faits marquants de l'année 2020 :

- les travaux d'aménagement seront réceptionnés fin mars 2021.
- le stock final 2020 de terrains aménagés comprend la reprise de stock à fin 2019, les travaux comptabilisés en 2020, les intérêts de la dette ; l'acompte versé au titre de la DETR est déduit.

- les résultats de l'exercice sont les suivants :

CA 2020 - Budget Zone de Lasgourgues		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	187 376,44	187 376,44
Reports N-1		
Réalisations 2020 + Reports N-1	187 376,44	187 376,44
Résultat de clôture fonct.	0,00	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	199 879,42	4 302,36
Reports N-1		259 388,20
Réalisations 2020 + Reports N-1	199 879,42	263 690,56
Résultat de clôture invest.	63 811,14	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2020		0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		0,00
Résultat d'investissement reporté (001)		63 811,14

Résultats des votes :

Compte de gestion : voté à la majorité des membres présents et représentés (65 voix pour – 1 abstention).

Compte administratif : voté à la majorité des membres présents et représentés, le président ne votant pas (64 voix pour – 1 abstention).

Affectation des résultats : votée à la majorité des membres présents et représentés (62 voix pour – 1 abstention – 3 membres n'ont pas voté).

## 13 – Budget – Vote du compte de gestion 2020 – Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe « Zone des Pyrénées »

Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.

Exposé :

- le compte administratif est conforme au compte de gestion de Mme le Comptable public.

- faits marquants de l'année 2020 :

- une subvention de fonctionnement du budget général permet de financer le remboursement de la dette.

- les résultats de l'exercice sont les suivants :

CA 2020 - Budget Zone des Pyrénées		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	833 639,07	833 639,07
Reports N-1		
Réalisations 2020 + Reports N-1	833 639,07	833 639,07
Résultat de clôture fonct.	<b>0,00</b>	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	808 665,17	808 815,17
Reports N-1	158 852,94	
Réalisations 2020 + Reports N-1	967 518,11	808 815,17
Résultat de clôture invest.	<b>-158 702,94</b>	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2020		0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		<b>0,00</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		<b>-158 702,94</b>

#### Résultats des votes :

*Compte de gestion : voté à la majorité des membres présents et représentés (62 voix pour – 4 abstentions).*

*Compte administratif : voté à la majorité des membres présents et représentés, le président ne votant pas (61 voix pour – 4 abstentions).*

*Affectation des résultats : votée à la majorité des membres présents et représentés (62 voix pour – 4 abstentions).*

#### **14 – Budget – Vote du compte de gestion 2020 – Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe « Zone des Glaces »**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

#### Exposé :

- le compte administratif est conforme au compte de gestion de Mme le Comptable public.

#### - faits marquants de l'année 2020 :

- il n'a pas été réalisé de vente de terrain en 2020 ; il reste 4 lots à vendre d'une valeur de 265 850 € (à 25 €/m<sup>2</sup>)

- les résultats de l'exercice sont les suivants :

CA 2020 - Budget Zone des Glaces		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	254 316,61	254 316,61
Reports N-1		
Réalisations 2020 + Reports N-1	254 316,61	254 316,61
Résultat de clôture fonct.	<b>0,00</b>	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	249 593,27	262 579,35
Reports N-1	189 428,29	
Réalisations 2020 + Reports N-1	439 021,56	262 579,35
Résultat de clôture invest.	<b>-176 442,21</b>	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2020		0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		<b>0,00</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		<b>-176 442,21</b>

## Résultats des votes :

*Compte de gestion : voté à la majorité des membres présents et représentés (64 voix pour – 2 abstentions).*  
*Compte administratif : voté à la majorité des membres présents et représentés, le président ne votant pas (63 voix pour – 1 abstention – 1 membre n'a pas voté).*  
*Affectation des résultats : votée à la majorité des membres présents et représentés (64 voix pour – 1 abstention – 1 membre n'a pas voté).*

## 15 – Budget – Vote du compte de gestion 2020 – Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe « Zone économique ex-CC de Navarrenx (lotissement de Castetnau-Camblong) »

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

### Exposé :

- le compte administratif est conforme au compte de gestion de Mme le Comptable public.

### - faits marquants de l'année 2020 :

- il n'a pas été réalisé de vente en 2020 ; il reste 2 lots à vendre d'une valeur de 52 800 € (à 15 €/m<sup>2</sup>).
- les frais de bornage payés en 2020 correspondent à la cession gratuite, à la commune de Castetnau-Camblong, des parcelles constituant les voies d'accès à la zone.

- les résultats de l'exercice sont les suivants :

CA 2020 - Budget Lotissement Castetnau		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	54 416,61	54 416,61
Reports N-1		
Réalisations 2020 + Reports N-1	54 416,61	54 416,61
Résultat de clôture fonct.	0,00	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	54 416,61	54 332,32
Reports N-1		84,29
Réalisations 2020 + Reports N-1	54 416,61	54 416,61
Résultat de clôture invest.	0,00	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2020		0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		0,00
Résultat d'investissement reporté (001)		0,00

## Résultats des votes :

*Compte de gestion : voté à l'unanimité des membres présents et représentés.*  
*Compte administratif : voté à l'unanimité des membres présents et représentés, le président ne votant pas.*  
*Affectation des résultats : voté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## 16 – Budget – Vote du compte de gestion 2020 – Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe « Bâtiment à vocation économique »

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

### Exposé :

- le compte administratif est conforme au compte de gestion de Mme le Comptable public.

- faits marquants de l'année 2020 :

- la création de la plateforme EMarket a été comptabilisée dans le budget « bâtiments à vocation économique » grâce à des crédits disponibles au chapitre 20 et un excédent d'investissement reporté (dépense initialement fléchée sur les crédits budgétaires du budget général alloués à l'artisanat et au commerce).
- tous les bureaux et ateliers de la Station sont loués ou mis à disposition (3 départs/3 arrivées).
- une exonération de loyers a été consentie par la CCBG au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2020, en raison de la crise sanitaire.
- la mise en place effective du réseau social LinkedIn sera reportée en 2021.

- les résultats de l'exercice sont les suivants :

CA 2020 - Budget Bâtiments à vocation économique		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	62 500,39	61 909,74
Reports N-1		2 713,75
Réalisations 2020 + Reports N-1	62 500,39	64 623,49
Résultat de clôture fonct.	<b>2 123,10</b>	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	40 748,14	631,52
Reports N-1		97 665,60
Réalisations 2020 + Reports N-1	40 748,14	98 297,12
Résultat de clôture invest.	<b>57 548,98</b>	
Restes à réaliser à reporter en N+1	3 500,00	
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2020		2 123,10
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		<b>2 123,10</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		<b>57 548,98</b>

Résultats des votes :

*Compte de gestion : voté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Compte administratif : voté à la majorité des membres présents et représentés, le président ne votant pas (64 voix pour – 1 membre n'a pas voté).*

*Affectation des résultats : votée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**17 – Budget – Vote du compte de gestion 2020 – Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe « Aménagement de locaux professionnels à Labastide-Villefranche »**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

Exposé :

- le compte administratif est conforme au compte de gestion de Mme le Comptable public.

- faits marquants de l'année 2020 :

- avec un emprunt souscrit sur 15 ans et un crédit-bail signé pour une durée de 19 ans, le montant du loyer vient couvrir partiellement le remboursement de l'annuité d'emprunt jusqu'à extinction du prêt.
- le solde non couvert est financé par une avance du budget général.

- les résultats de l'exercice sont les suivants :

CA 2020 - Budget Boulangerie Labastide Villefranche		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	4 908,00	4 908,00
Reports N-1		
Réalisations 2020 + Reports N-1	4 908,00	4 908,00
Résultat de clôture fonct.	<b>0,00</b>	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	118 918,14	20 489,06
Reports N-1		37 498,08
Réalisations 2020 + Reports N-1	118 918,14	57 987,14
Résultat de clôture invest.	<b>-60 931,00</b>	
Restes à réaliser à reporter en N+1	586,00	60 931,00
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2020		0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068)		0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002)		<b>0,00</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		<b>-60 931,00</b>

Résultats des votes :

*Compte de gestion : voté à la majorité des membres présents et représentés (64 voix pour – 2 contre).*

*Compte administratif : voté à la majorité des membres présents et représentés, le président ne votant pas (63 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).*

*Affectation des résultats : votée à la majorité des membres présents et représentés (64 voix pour – 1 abstention – 1 membre n'a pas voté).*

## **18 – Budget – Vote du compte de gestion 2020 – Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe « Panneaux photovoltaïques Maison des Arts »**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

Exposé :

- le compte administratif est conforme au compte de gestion de Mme le Comptable public.

- faits marquants de l'année 2020 :

- la vente d'électricité permet de financer l'emprunt et les dépenses afférentes au fonctionnement des panneaux photovoltaïques.

- les résultats de l'exercice sont les suivants :

CA 2020 - Budget Panneaux Photovoltaïques		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	2 102,53	8 821,27
Reports N-1		8 076,68
Réalisations 2020 + Reports N-1	2 102,53	16 897,95
Résultat de clôture fonct.	<b>14 795,42</b>	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	4 098,02	7 960,74
Reports N-1	7 960,74	
Réalisations 2020 + Reports N-1	12 058,76	7 960,74
Résultat de clôture invest.	<b>-4 098,02</b>	
Restes à réaliser à reporter en N+1		
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2020		14 795,42
Affectation complémentaire en réserve (1068)		4 098,02
Résultat reporté en fonctionnement (002)		<b>10 697,40</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		<b>-4 098,02</b>

## Résultats des votes :

*Compte de gestion : voté à la majorité des membres présents et représentés (65 voix pour – 1 abstention).*

*Compte administratif : voté à la majorité des membres présents et représentés, le président ne votant pas (63 voix pour – 1 abstention – 1 membre n'a pas voté).*

*Affectation des résultats : votée à la majorité des membres présents et représentés (64 voix pour – 1 abstention – 1 membre n'a pas voté).*

## **19 – Budget – Vote du compte de gestion 2020 – Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe « OM – Redevance incitative secteur Navarrenx-Sauveterre »**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

### Exposé :

- le compte administratif est conforme au compte de gestion de Mme le Comptable public.

### - faits marquants de l'année 2020 :

- pas d'achats ou de travaux d'investissement en 2020 ; les dépenses de la section d'investissement correspondent au remboursement de la dette.
- le produit de la redevance incitative facturé en 2020 s'élève à 875 049 €.
- la somme de 38 638 €, reçue en 2020 au titre d'une subvention de l'ADEME, correspond au solde pour la mise en place de la tarification incitative sur le secteur Navarrenx.
- le coût des prestations réalisées par le syndicat mixte Bil Ta Garbi est supérieur à la prévision budgétaire, avec une augmentation liée aux dépôts de déchets verts.
- ce surcoût est compensé au niveau du chapitre des charges à caractère général (011) notamment par une baisse du prix des carburants.
- l'exercice se clôture avec un résultat positif de 4 666,87 €.

- les résultats de l'exercice sont les suivants :

CA 2020 - Budget OM Redevance Incitative		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	925 650,42	942 349,73
Reports N-1		562,34
Réalisations 2020 + Reports N-1	925 650,42	942 912,07
Résultat de clôture fonct.	17 261,65	
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	44 677,97	30 985,45
Reports N-1		2 497,74
Réalisations 2020 + Reports N-1	44 677,97	33 483,19
Résultat de clôture invest.	-11 194,78	
Restes à réaliser à reporter en N+1	1 400,00	
Affectation des résultats		
Résultat d'exploitation au 31/12/2020		17 261,65
Affectation complémentaire en réserve (1068)		12 594,78
Résultat reporté en fonctionnement (002)		<b>4 666,87</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		<b>-11 194,78</b>

## Résultats des votes :

*Compte de gestion : voté à la majorité des membres présents et représentés (63 voix pour – 3 voix contre).*

*Compte administratif : voté à la majorité des membres présents et représentés, le président ne votant pas (62 voix pour – 3 contre).*

*Affectation des résultats : votée à la majorité des membres présents et représentés (63 voix pour – 3 voix contre).*

## **20 – Budget – Vote du compte de gestion 2020 – Budget annexe « Légumes de Mijourne »**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

Ce budget est inactif ; aucune écriture n'a été comptabilisée en 2020. Un compte de gestion a cependant été établi par Mme le comptable public ; il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Résultats des votes :

*Compte de gestion : voté à la majorité des membres présents et représentés (60 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention – 4 membres n'ont pas voté).*

## **21 – Budget – Vote du compte de gestion 2020 – Vote du compte administratif 2020 – Affectation des résultats de l'exercice 2020 – Budget général**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

Exposé :

- le compte administratif est conforme au compte de gestion de Mme le Comptable public.

### ➤ **Fonction « collecte des ordures ménagères »**

- faits marquants de l'année en matière d'investissement :

- les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Castagnède se chiffrent à fin 2020 à 921 338 € y compris l'estimation de l'assurance dommages-ouvrage.
- le coût des équipements de collecte acquis pour permettre le passage du secteur salisien en redevance incitative s'élève à 251 180 €.
- le déblocage des 2 emprunts souscrits en 2020 pour un montant de 855 000 € aura lieu en 2021. Il n'y a donc pas eu de remboursement d'échéances en 2020 comme cela était prévu au budget primitif.
- les restes à réaliser en recettes sont donc importants à hauteur de 1 001 322 € pour cette fonction (emprunts + DETR).

- faits marquants de l'année en matière de fonctionnement :

- la redevance spéciale comptabilisée est à la baisse avec les fermetures administratives de nombreux commerces et établissements en 2020.
- les frais de personnel valorisés à 366 122 € tiennent compte de la préparation de la mise en place de la redevance incitative sur le secteur de Salies.
- les charges à caractère général sont inférieures aux prévisions budgétaires avec la baisse du coût du carburant et la baisse des tonnages traités par le syndicat mixte Bil Ta Garbi.
- la fonction dégage un excédent de fonctionnement de 53 191,89 € à fin 2020.

### ➤ **Fonctionnement de la CCBG**

- faits marquants de l'année :

#### **EQUIPEMENTS SPORTIFS :**

- la fermeture des 2 piscines pour la saison 2020 a eu un impact majeur sur la baisse des dépenses de fonctionnement de la CCBG : pas d'embauche de personnel temporaire, faible consommation des fluides avec abonnements (eau, électricité, gaz), pas de frais de produits pour le traitement de l'eau, pas de loyer pour le logement de MNS.



### **ENFANCE-JEUNESSE :**

- la fréquentation annuelle des centres de loisirs est en baisse avec la situation sanitaire particulière de l'année 2020. En contrepartie, les charges de fonctionnement sont également en diminution : moins de repas, peu de sorties, moins de recrutements d'animateurs.
- l'association « Les Chancayres » a reçu une subvention de 10 000 € après intégration au schéma d'éducation musicale du Béarn des gaves en 2019.
- avec la fermeture des cinémas dans le cadre des mesures sanitaires liées à la crise, l'opération « Cinéma pour les écoles » n'a pas pu être mise en œuvre.

### **ACTION SOCIALE :**

- un acompte de 80 % a été versé au centre social Lo Solan en août 2020. Un retour de ce partenaire doit être fait sur la mobilisation des fonds pour le financement d'un ou plusieurs permis de conduire. Néanmoins, avec le contexte particulier de 2020, l'accès aux auto-écoles a été limité.

### **COMMUNICATION :**

- 1 seule édition du magazine « Terre de Partage » en 2020 (numéro avec 36 pages).

### **TOURISME :**

- la taxe de séjour est inférieure aux prévisions, impactée par les dispositions mises en place par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire.
- l'office de tourisme de Salies a son siège social provisoire au 8, rue de la Fontaine Salée avec un loyer mensuel de 750 €. De plus, la CCBG paye également le loyer place de la Trompe (bâtiment des Parts-prenants – futur siège définitif de l'OT) pour un montant mensuel de 900 €.
- les Marchés de Producteurs de Pays n'ont pas eu lieu à l'été 2020.
- avec la dissolution du Pays Art et Histoire, la CCBG bénéficie de sa quote-part de reversement du résultat excédentaire, en produit exceptionnel, qui s'élève à 24 537 €.

### **ECONOMIE :**

- les crédits budgétaires alloués à l'artisanat et au commerce (actions de revalorisation des locaux vacants et de coordination des unions commerciales, pour un total de 25 000 €) ont été utilisés afin de répondre au besoin immédiat des commerçants lors de la crise sanitaire, avec la création et la gestion de la plateforme EMarket.
- la mise en place de la stratégie digitale et les frais de publicité sur les réseaux sociaux ont coûté 8 910 € en 2020.
- la gestion de la plateforme par l'entreprise Tanu digital s'élève à 1 200 € par mois.
- l'enveloppe de 50 000 € prévue pour mettre en place des outils de communication dans le cadre du projet de la Maison de la Blonde n'a pas été entièrement mobilisée ; la création de l'identité visuelle a coûté 21 546 €.

### **ADMINISTRATION GENERALE :**

- l'achat de 20 000 masques pour les administrés a coûté 42 704 €, subvention de l'Etat déduite.
- le coût de l'entretien des locaux a augmenté avec plus de temps passé par les agents de ménage et plus d'achats de produits sanitaires.
- la CCBG a attribué des primes COVID au mois de juin aux agents qui y été éligibles.
- une réduction sur les cotisations de l'école de musique a été appliquée pendant la période du 1<sup>er</sup> confinement.
- les subventions « évènementielles » aux associations ont été versées sur présentation des coûts engagés.

### **FISCALITÉ :**

- dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, qui a pour conséquence l'exonération totale de 80 % des résidences principales en 2020, le prélèvement par l'Etat lié à l'augmentation des taux votée par la CCBG entre 2017 et 2019 n'a pas été réalisé sur l'année comptable 2020.

- les recettes réelles de fonctionnement 2020 sont donc majorées de 263 000 € (estimation faite lors du budget primitif 2020) ; les services fiscaux confirment que cette reprise sera prélevée sur la fiscalité 2021.

➤ **Investissements de la CCBG**

- faits marquants de l'année :

- la majorité des projets prévus au budget primitif ont été réalisés ou engagés au 31 décembre 2020.
- les travaux de réhabilitation de la piscine de Navarrenx se chiffrent à 1 355 986 €, soit une économie d'environ 325 000 € par rapport aux prévisions budgétaires.
- pour la piscine de Salies de Béarn, les réalisations sont inférieures de 22 315 € aux prévisions.
- les crédits de 80 000 € afférents à l'achat du terrain et à l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage n'ont pas été utilisés en 2020 et seront reportés en 2021.
- l'avance d'investissement versée au syndicat mixte de la Fibre64 est nulle en 2020 alors qu'elle était prévue à hauteur de 61 973 €.
- l'avance au fonds de solidarité mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine, à hauteur de 2 € par habitant, entraîne une contribution de 36 154 €, non prévue au budget primitif.
- les travaux d'isolation et d'aménagement de la mezzanine de la salle d'Audaux et ceux pour la sonorisation du stade de Navarrenx, qui n'ont pu être engagés en 2020, seront reportés au budget 2021.

- les résultats de l'exercice sont les suivants :

<b>CA 2020 - Budget CC Béarn des Gaves</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisations de l'exercice	7 623 356,26	8 509 728,92
Reports N-1		710 008,54
Réalisations 2020 + Reports N-1	7 623 356,26	9 219 737,46
Résultat de clôture fonct.	<b>1 596 381,20</b>	
<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisations de l'exercice	1 705 292,15	1 114 245,88
Reports N-1		310 017,81
Réalisations 2020 + Reports N-1	1 705 292,15	1 424 263,69
Résultat de clôture invest.	<b>-281 028,46</b>	
Restes à réaliser à reporter en N+1	1 974 296,00	2 058 198,00
<b>Affectation des résultats</b>		
Résultat d'exploitation au 31/12/2020		1 596 381,20
Affectation complémentaire en réserve (1068)		197 126,46
Résultat reporté en fonctionnement (002)		<b>1 399 254,74</b>
Résultat d'investissement reporté (001)		<b>-281 028,46</b>

Résultats des votes :

*Compte de gestion : voté à l'unanimité des membres présents et représentés.*

*Compte administratif : voté à la majorité des membres présents et représentés, le président ne votant pas (64 voix pour – 1 abstention).*

*Affectation des résultats : votée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

## **22 – Budget – Bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'exercice 2020**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

Exposé :

Monsieur le vice-président présente à l'assemblée le bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'exercice 2020. Ce bilan, correspondant aux actes signés au cours de l'année, s'établit comme suit :

Acquisitions :

Budget concerné	Cédant	Parcelles-surface-lots	Prix
Budget général	Commune de Castagnède	B 252 – 9 590 m <sup>2</sup> (agrandissement déchetterie)	9 590 €
Budget général	Commune de Salies de Béarn	AK 560 et AK 563 6 633 m <sup>2</sup> (terrain d'emprise de la crèche)	Néant
Budget général	Famille ERNY	B 1041-B 1013-B 1045 13 981 m <sup>2</sup> (terrain d'emprise du site à gravats à Sauveterre de Béarn)	16 078,15 € (paiement en 2021)

Cessions

Budget concerné	Acquéreur	Parcelles-surface-lots	Prix
Budget général	SN COPELEC	I 538-544-548-554-555 4 985 m <sup>2</sup>	25 049,62 €

*Il est proposé à l'assemblée d'approuver ce bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2020.*

Résultats du vote :

*Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**23 – Budget – Détermination de la nature des dépenses imputées à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »**

*Rapporteur : monsieur SEGUIN, vice-président délégué aux finances.*

Exposé :

Monsieur le vice-président propose à l'assemblée d'imputer à l'article comptable 6232 – fêtes et cérémonies – les dépenses suivantes :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes, cérémonies et inaugurations ainsi qu'à l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations,
- les fleurs, bouquets, médailles, présents offerts à l'occasion de divers évènements tels que mariages, naissances, décès ou lors de réceptions officielles,
- la location de matériel à l'occasion de manifestations ou réceptions,
- les frais d'annonce, de publicité et de parution liés à l'organisation de manifestations ou réceptions,
- les frais de restauration, de séjour et de transport des élus et agents communautaires ainsi que le cas échéant de personnalités extérieures, occasionnés par des déplacements individuels ou collectifs pour participer à des rencontres ou manifestations destinées à promouvoir ou faciliter les activités de la CCBG.

Résultats du vote :

*Vote favorable à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**AFFICHE LE 24 MARS 2021**